

## Dérogation au repos dominical - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Avis du Conseil Municipal

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 2, rue Denis Papin à Besançon sollicite une dérogation au repos dominical le 30 septembre 2001 en vue d'assurer le passage à l'euro le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Conformément aux dispositions des articles L 221-6 et R 221-1 du Code du Travail et en réponse à la demande de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Doubs, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette demande à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*